



CYCLO CLUB PRINGY

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE VTT PRINGY

1. DEFINITION :

L'ECOLE VTT JEUNES , comme toutes les écoles du sport , est une structure , un contenu de formation, une équipe d'encadrants (animateurs, initiateurs et moniteurs), un groupe de jeunes pratiquants, le tout rassemblé à propos de la découverte totale du cyclotourisme dans le cadre des loisirs et du volontariat dans une perspective de progrès.

2. SITUATION :

La création, l'organisation et le fonctionnement de l'école VTT sont internes au Cyclo Club PRINGY affilié à la fédération française de cyclotourisme (Fédération Française Cyclotourisme) sous le numéro 04760. Par les représentants de l'association, l'école VTT est habilitée à être en relation de partenariat avec les autorités départementales (Jeunesse et sports) et communales.

L'école cyclotourisme a l'agrément fédéral accordé pour 3 ans à compter du 10/05/2017

3. CONTENU :

Objectif : L'objectif global de l'école VTT est d'amener le jeune, par la pratique, la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances, à être autonome. Le cyclotourisme et L'ECOLE VTT c'est :

- Un outil d'investissement et de développement moteur.
- Un moyen privilégié d'investigation et de connaissance du milieu naturel et humain.
- Un lieu privilégié de découverte des diverses responsabilités administratives et autres que le jeune rencontrera dans le Club.

Moyens : Ils sont regroupés en système modulaire établi suivant une progression générale qui tient compte des possibilités individuelles

- la technique du VTT (pilotage maniabilité).
- l'étude des itinéraires (cartographie, kilométrage, observation, intérêt culturel et exploitation pratique).
- la technique de la route et des chemins (sécurité signalisation).
- la connaissance et entretien du VTT (montage réglage).
- la connaissance de la vie associative.
- l'entraînement physique (résistance, endurance, alimentation).
- la participation aux tâches administratives (trésorerie, présence, animation).

4. FONCTIONNEMENT : -- Age Capacité d'accueil :

L'école est ouverte à tous les jeunes, garçons et filles, âgés de 8 à 18 ans, après essais et accord des responsables, et dans les limites d'accueil (actuellement 48 jeunes et 13 encadrant formés fédération française de cyclotourisme).

L'encadrement est composé d'un moniteur fédéral, de deux initiateurs actuellement (cinq d'ici fin février 2019) et de sept animateurs. Dans l'état actuel, trois groupes de niveaux sont répartis par âge et niveau (à reconsidérer en 2019 selon les effectifs). Un groupe est toujours composé au maximum de 12 jeunes et d'un minimum de 2 encadrants majeurs dont obligatoirement un moniteur ou initiateur. L'école VTT est ouverte toute l'année hormis en période hivernale (décembre à mars) et en période estivale (juillet - août). Cependant, les responsables peuvent y déroger selon la programmation des sorties et des événements cyclo. Le planning des séances est établi au début de chaque saison de la façon suivante : **le samedi après-midi de 13h30 à 17h30 pour tous les jeunes.** Il pourra y avoir des annulations occasionnelles en cas de mauvais temps ou de manque d'encadrement (informations seront transmises aux parents par mail ou what's app). Les inscriptions aux sorties hebdomadaires et événements particuliers se font toujours par le truchement des DOODLES. Si un jeune n'est pas inscrit par ce moyen de communication, il ne pourra pas participer à la sortie. Les rendez vous ont lieu sur le

parking du cimetière de PRINGY 74. Ces sorties peuvent être délocalisées selon les itinéraires choisis par les encadrants. Occasionnellement, des sorties extérieures plus lointaines peuvent être organisées (Randonnée dans d'autres club, Week-end, Séjour) et les jeunes ainsi que les parents en seront informés.

5. RESPONSABLES :

Didier MIFSUD (moniteur fédéral) et Bernard MORIN (initiateur) sont les responsables de l'école VTT. D'autres encadrants formés peuvent s'ajouter à ces bénévoles. Les encadrants sont des adhérents bénévoles formés par la ffvélo (Fédération Française Cyclotourisme) dont les fonctions sont l'organisation l'encadrement et l'animation des séances.

6. ADMISSION :

L'école VTT est ouverte à tous les jeunes à partir de 8 ans, lors de l'inscription, un dossier est remis aux parents, **ils devront le retourner dûment complété et signé.** Ce dossier comprend :

- La fiche de licence et d'inscription au club PRINGY
- Le certificat médical de non contre indication de la pratique du VTT (à renouveler chaque année)
- L'autorisation parentale (à renouveler chaque année)
- La fiche sanitaire de liaison (en deux exemplaires)
- L'attestation pour le droit à l'image,
- La charte du vététiste
- L'acceptation du règlement intérieur
- La liste du matériel à fournir

Lors de son admission, le jeune est affilié à la ffvélo (Fédération Française Cyclotourisme) Cette affiliation (Licence) implique la reconnaissance des statuts et des valeurs de la Fédération. Dans la mesure où le jeune désirerait participer aux séances, avant de s'inscrire à l'école VTT (non licencié) il ne pourra le faire que dans la limite prévue par l'assurance fédérale 3 essais maximum (sous couvert de la souscription de l'assurance » **A** » par le Club) . Dès la première séance, il devra cependant fournir une autorisation parentale et un certificat médical.

7. LA VIE A L'ECOLE VTT :

Chaque séance traitant une partie d'un module de connaissances, et s'inscrivant dans une progression pratique, **une présence régulière et une participation à l'ensemble des activités sont demandées .**

Toute absence devra être signalée au responsable avant le début de la séance, la veille au plus tard.

L'encadrement de l'école VTT prend toutes dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et notamment en ce qui concerne :

La vérification des organes de sécurité du VTT (un VTT en mauvais état ne permettra pas la participation à la sortie).

Le port du casque est obligatoire.

Le nécessaires de réparation de crevaison, le gilet jaune de sécurité (voir liste matériels)

Le port de gants et de lunette adaptées, de la boisson en quantité suffisante, de la nourriture et un vêtement de pluie

Règles de vie à l'ECOLE VTT

L'ECOLE VTT assure un entraînement physique et progressif .Il pourra être demandé le concours d'un contrôle médical sportif. Les parents devront faire part au responsable de tout changement dans l'état de santé de leur enfant.

-- La Fédération Française de Cyclotourisme a créé pour ses jeunes adhérents, un ensemble de brevets. Les jeunes de l'école VTT pourront en fonction de leurs aptitudes, de leurs possibilités, obtenir ces différents brevets. Ils seront proposés par le Club lors d'organisations départementales ou régionales ou nationales.

-- **Les séjours organisés par l'école VTT font partie intégrante de l'enseignement, de l'entraînement et de la dynamique de la structure ; de ce fait la présence des jeunes est fortement souhaitée.**

-- Le respect de l'environnement dans la pratique du VTT est impératif (Pas de déchets laissés pendant les pauses)

-- Le respect du code de la route des zones piétonnières et de toute indication de circulation dans les zones forestières

-- Le respect des règles de courtoisie au passage d'autre pratiquants du milieu (randonneur, cavalier)

-- La mise en danger de soi ou d'autres participants par l'adoption de vitesse et de comportements excessifs et dangereux sera sanctionné par un rappel à l'ordre dans tout les cas.

***Si les règles de vie communes ne sont pas respectées** (non respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées lors des séances, mise en danger par son comportement, de sa sécurité et de celle d'autrui) amènera les encadrants à prendre des mesures adaptées qui pourront aller jusqu'à l'exclusion temporaire voire définitive, après en avoir informé les parents.

8. CONDITIONS PARTICULIERES :

ASSURANCES

L'assurance fédérale licence ffvélo (Fédération Française Cyclotourisme) école formule petit braquet comporte les couvertures ci-après : Responsabilité civile 24 heures / 24 * Défense et recours * Assurance corporelle * Rapatriement * Dommage cardia-fréquencemètre et casque

La Fédération propose des assurances facultatives complémentaires (voir les différentes options proposées).

RANDONNEES

Sauf demande de participation émanant des responsables de l'école VTT , les jeunes désirant effectuer des randonnées organisées par la ffvélo (Fédération Française Cyclotourisme) ou autres , devons le faire à titre individuel et se conformer aux dispositions générales de la fédération relatives aux brevets et organisations de cyclotourisme . Tous les participants, quelle que soit la nature de la manifestation, doivent toujours se considérer comme étant en excursion personnelle et respecter , en toutes circonstances , les dispositions du Code de la Route et de la réglementation de la circulation routière .

« Les mineurs doivent être munis obligatoirement d'une autorisation parentale ou du tuteur »

10. APPLICATION ET LIMITES

Les responsables de l'école VTT et l'ensemble des encadrants formés ffvélo (Fédération Française Cyclotourisme) sont chargés de l'application du présent règlement intérieur – Ce règlement est mis à la disposition des licenciés sur le site du club. Un exemplaire du présent règlement est remis aux parents au moment de l'inscription du jeune .En signant son acceptation le nouvel adhérent s'engage à avoir lu et à respecter intégralement et sans réserve ce règlement intérieur. Son admission ne pourra être effective que dans la mesure de l'acceptation de ce règlement.

Ce règlement intérieur ne peut être considéré comme définitif. Il évoluera en fonction des changements de la pratique de cette activité ou en cas de modifications dans les statuts de l'association.

Approuvé et ratifié le 30 janvier 2019

Les coprésidents du Cyclo Club PRINGY : Jack MICHELON et Armel CHENU

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE VTT

A signer et à joindre à la demande de licence et d'adhésion

LES PARENTS (NOM)	LE MINEUR (NOM)	LES RESPONSABLES Didier MIFSUD / Bernard MORIN
Lu et approuvé	Lu et approuvé	Lu et approuvé
date et signature	Date et signature	Date et signature